CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30534** **VALABLE JUSQU'AU** **18/01/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Raison sociale : SOCIETE ENTREPRISE DE PEINTURE BARBOTIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/06/2011
Capital : 17 600

RUE DES CHAMPS DE SAINT-MARC
ZI DES NARRONS
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 1981B00011
Siret : 320 927 296 00022
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 6105534
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 111602580

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 111602580

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 54 24 14 39 **Fax :**
Portable : 06 74 99 75 01
Responsabilité légale :
BARBOTIN MICHEL PRÉSIDENT / BARBOTIN FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :
E-mail : contact@sasbarbotin.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 880 928 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	14	08/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.